

MÉMORIAL  **Memorial**
DU des
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG. **Großherzogthums Luxemburg.**

JEUDI, 31 janvier 1889.

N^o 5.

Donnerstag, 31. Januar 1889.

Arrêté du 28 janvier 1889, concernant la répartition des subsides extraordinaires pour chemins vicinaux.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'INTÉRIEUR;

Vu la loi du 26 décembre 1888, concernant le budget de l'État pour l'exercice 1889, et l'arrêté royal grand-ducal du même jour, qui en règle l'exécution;

Arrête:

Art. 1^{er}. Les subsides extraordinaires indiqués au relevé ci-après, montant ensemble à la somme de 50,000 francs, sont accordés aux communes ci-après dénommées dans l'intérêt de la construction et de la réparation de leurs chemins vicinaux ou de raccordements avec les chemins de fer.

Ces subsides sont imputables sur l'art. 106 du budget des dépenses de 1889.

Art. 2. Les mandats de paiement des subsides accordés ne seront délivrés aux administrations communales que sur leur demande et sur une attestation des agents de l'administration des travaux publics de leur ressort, par laquelle ceux-ci constateront, sous leur responsabilité, que les travaux subsidiés sont exécutés ou qu'au moins ils ont été adjugés ou relaissés en régie.

Il ne sera dérogé à cette disposition que par exception et pour autant seulement qu'il sera démontré que par des motifs plausibles les travaux subsidiés n'ont pu être ni adjugés, ni relaissés.

Beschluß vom 28. Januar 1889, betreffend die Vertheilung der außergewöhnlichen Subsidien für Gemeindewege.

Der General-Director des Innern;

Nach Einsicht des Gesetzes vom 26. Dezember 1888, über das Staatsbudget des Jahres 1889, und des Königl.-Großh. Beschlusses vom selben Tage, die Ausführung dieses Gesetzes betreffend;

Beschließt:

Art. 1. Die in beigehendem Verzeichnisse erwähnten außergewöhnlichen Subsidien, im Gesamtbetrage von 50,000 Franken, sind nachbenannten Gemeinden zum Bau und Unterhalt ihrer Gemeindewege oder zu Verbindungen mit den Eisenbahnen bewilligt.

Diese Subsidien sind auf Art. 106 des Ausgabenbudgets von 1889 zu verrechnen.

Art. 2. Die Zahlungsanweisungen über die bewilligten Subsidien werden den Gemeindeverwaltungen erst auf ihr desfalliges Gesuch und nach Eingabe einer Bescheinigung der betreffenden Wegebeamten, wodurch letztere unter eigener Verantwortung darthun, daß die subsidierten Arbeiten entweder vollendet, oder zum wenigsten versteigert bez. auf dem Wege der Regie verdinggabt sind, ausgehändigt werden.

Von dieser Maßregel wird nur ausnahmstweise Abstand genommen, und zwar dann, wenn bewiesen werden kann, daß aus triftigen Gründen die subsidierten Arbeiten noch nicht versteigert oder in Verding gegeben werden konnten.

Art. 3. Les demandes et certificats dont s'agit à l'art. 2 seront adressés à la direction générale de l'intérieur, par l'intermédiaire de MM. les commissaires de district.

Luxembourg, le 28 janvier 1889.

Le Directeur général de l'intérieur,
H. KIRPACH.

Art. 3. Die in Art. 2 erwähnten Gesuche und Bescheinigungen sind der General-Direktion des Innern durch die Vermittelung der H. H. Districtskommissäre zu übersenden.

Luxemburg, den 28. Januar 1889.

Der General-Director des Innern,
H. Kirpach.

Relevé des subsides extraordinaires pour chemins, accordés par arrêté du 28 janvier 1889.

Nos d'ordre.	NOMS des communes.	Nos des chemins.	Désignation des chemins.	Affectation des subsides.	Subsides accordés. fr.
<i>District de Luxembourg.</i>					
1	Bascharage.	18	De Kayl à Clemency.	Entretien.	200
2	id.	124	De Bascharage à Kleinbeving.	Entretien et travaux neufs.	400
3	Clemency.	162	De Clemency à la gare de Bettingen.	Entretien.	200
4	id.	»	De Bascharage par Fingig à Gras.	Reconstruction d'un pontceau dans l'intérieur de Fingig.	150
5	Dippach.	23	De Mamer à la Weinstrasse.	Entretien.	150
6	id.	126	De Dahlem par Schouweiler à la ferme d'Aresdorf.	Entretien entre Schouweiler et Dahlem.	150
7	Garnich.	17	De Dahlem (route des trois cantons) à Steinfort.	Entretien entre Hivange et Kahler.	350
8	id.	»	De Garnich à Steinfort.	Travaux neufs.	250
9	Hobscheid.	27	De Steinfort à Kreutzerbuch.	Id.	150
10	id.	127	De Hobscheid à Arlon.	Travaux neufs entre Hobscheid et Eischen.	150
11	Kehlen.	32	De Mamer à Mersch par Kehlen.	Terrassements entre Keispelt et la route de Sæul.	250
12	id.	205	De Mamer à Septfontaines.	Travaux neufs entre Mamer et Nospelt.	500
13	Kœrich.	26	De Herrenknopp au chemin de Steinfort à Kreutzerbuch.	Entretien.	300
14	id.	128	De Nospelt à Windhof.	Élargissement du chemin.	150
15	id.	»	De Kœrich au nouveau chemin par la vallée de l'Eisch.	Achèvement des travaux neufs en aval du moulin Peiffer.	200
16	Kopstal.	198	De Mamer à Mersch par la vallée de la Mamer.	Travaux neufs.	400
17	Mamer.	20	De Herrenknop au chemin de Steinfort à Kreutzerbuch.	Entretien.	200
18	id.	198	De Mamer à Mersch par la vallée de la Mamer.	Entretien entre Mamer et Wiltzermühl.	200
19	id.	201	De Dippach à la station de Capellen.	Travaux neufs entre Holzem et Dippach.	200
20	Septfontaines.	153	De Reckingen (route de Mersch-Arlon) à Septfontaines.	Chaussée neuve au Heuweg.	400

21	Septfontaines.	»	De Septfontaines à Hobscheid.	Travaux de terrassements, de curage et d'entretien.	100
22	Steinfort.	165	De la gare de Bettingen à la route de Luxembourg-Arlon, en deça de Windhof.	Entretien.	100
23	id.	»	De Steinfort à Kœrich.	Entretien et travaux neufs.	400
24	Bettembourg.	190	De Leudelage à Bettembourg.	Chaussée neuve.	400
25	Esch-sur-l'Alzette.	»	Intérieur d'Esch-sur-l'Alzette.	Recul du mur Gillain et garde-corps le long de l'Alzette.	750
26	Frisange.	»	D'Aspelt à Preisch.	Chaussée neuve.	500
27	Kayl.	195	De Rumelange à Esch-s.-l'Alz.	Id.	500
28	Leudelage.	190	De Leudelage à Bettembourg.	Id.	500
29	Mondercange.	»	De Bergem à Nœrtzange.	Construction d'un pont sur l'Alzette.	2000
30	Reckange.	22	De Merl à Belvaux.	Fourniture de laitier.	550
31	Rœser.	224	De Rœser à la route de Thionville (Schlammsteg).	Élargissement de la chaussée à commencer près du territoire de Weiler-la-Tour.	600
32	Sanem.	22	De Merl à Belvaux.	Fourniture de laitier entre Belvaux et Aresdorf.	600
33	Schifflange.	152	De Schifflange à la route de Luxembourg-Esch.	Exhaussement du chemin.	600
34	Bertrange.	20	De la route d'Arlon (Tossenber) à celle de Luxembourg-Esch près de Leudelage.	Entretien.	500
35	Contern.	7	De Niederanven à la route de Thionville.	Id.	150
36	id.	»	De Contern à Mutfort.	Redressement.	1000
37	id.	»	De Brüchermühl au chemin n° 7.	Construction d'un pont sur la Syre.	100
38	id.	»	De Mutfort à Medingen.	Entretien.	150
39	Eich.	»	Intérieur de Kirchberg.	Travaux neufs.	250
40	id.	»	D'Eich (moulin Kieffer) au bois d'Eich.	Réfection du chemin détruit par les eaux.	250
41	id.	»	De Dommeldange à la côte.	Travaux neufs.	550
42	Hamm.	12	De la route d'Esch-Luxembourg près de Gasperich à celle de Luxembourg-Trèves.	Entretien.	200
43	id.	12	id.	Entretien entre Hamm et Bonnevoie.	100
44	id.	»	De Luxembourg (Grund) à Pulfermühl (Bisserweg).	Travaux neufs.	200
45	id.	»	De Hamm à Schleifmühl.	Entretien.	100
46	Hesperange.	1	De la route de Trèves (barrière de Birel) à Esch-sur-l'Alzette.	Entretien entre Sandweiler et Hesperange.	250
47	Hollerich.	12	De la route d'Esch-Luxembourg près de Gasperich à celle de Luxembourg-Trèves.	Construction d'un fossé-égout à Bonnevoie et de murs de soutènement.	600
48	id.	»	De Haute-Pétrusse à la gare centrale.	Reconstruction du pont sur la Pétrusse.	400
49	Niederanven.	7	De Niederanven à la route de Thionville.	Entretien.	100
50	id.	55	De Walferdange à Niederanven.	Id.	200
51	id.	»	De Niederanven à Rodenbourg.	Id.	200
52	Rollingergrund.	20	De Rollingergrund à Luxembourg.	Mur de soutènement le long du canal d'écoulement des eaux.	200

53	Sandweiler.	»	De Schrassig par Neumühl à la barrière de Birel.	Entretien et travaux neufs.	250
54	Schultrange.	7	De Niederanven à la route de Thionville.	Entretien.	300
55	id.	»	D'Uebersyren à Mensdorf.	Travaux neufs.	200
56	Steinsel.	»	De Heisdorf à Blaschette.	Redressement d'une rampe.	400
57	Strassen.	33	De Strassen à Steinmetzhof.	Entretien.	150
58	id.	154	De Strassen à la station de Bertrange.	Id.	100
59	id.	198	De Mamer à Mersch par la vallée de la Mamer.	Parapet avec chemin d'accès à la nouvelle passerelle entre Mamer et Wiltzermühl.	100
60	Walferdange.	58	De Bereldange à Heisdorf.	Entretien.	150
61	id.	53	De Walferdange à Niederanven.	Id.	350
62	Weiler-la-Tour.	7	De Niederanven à la route de Thionville.	Id.	100
63	id.	8	De la route de Thionville, près d'Alzingen, à Remerschen.	Id.	100
64	id.	224	de Rœser à la route de Thionville.	Achèvement de travaux neufs.	250
65	id.	»	Intérieur de Hassel.	Chaussée pour accès à la maison Hansen.	100
66	Berg.	»	De la route de Colmar-Bissen à celle de Colmar-Berg.	Entretien.	250
67	Bissen.	39	D'Ettelbrück à Brouch.	Id.	350
68	Bœvange.	39	id.	Id.	425
69	id.	»	De Bœvange à Vichten.	Chaussée neuve.	250
70	Fischbach.	135	D'Angelsberg à Fischbach.	Entretien.	100
71	id.	»	De Beringen par Beringerberg à Larochette.	Chaussée neuve.	200
72	Heffingen.	146	De Christnach à Heffingen et à Junglinster.	Entretien.	100
73	id.	»	Raccordement de Reuland avec la route de l'État.	Élargissement.	150
74	Larochette.	172	De la route de Larochette-Mersch à celle de Cruchten-Diekirch.	Nivellement et pavage de la place devant l'église.	300
75	id.	»	D'Ernzen à Angelsberg.	Chaussée neuve et entretien.	100
76	Lintgen.	48	De Lintgen aux forges de Fischbach.	Entretien.	600
77	Lorentzweiler.	152	De Blaschette à la côte de Dommeldange.	Id.	300
78	id.	»	De Bofferdange à la côte.	Chaussée neuve.	300
79	Mersch.	32	De Mamer à Mersch par Kehlen.	Entretien.	100
80	id.	40	D'Useldange à la route de Mersch-Arlon près de la barrière de Reckingen.	Id.	100
81	id.	45	De Bissen à Nomern.	Id.	100
82	id.	133	De Reckingen à Septfontaines.	Id.	125
83	Nommern.	172	De la route de Larochette-Mersch à celle de Cruchten-Diekirch.	Terrassements.	200
84	id.	»	Traversée de Cruchten.	Chaussée neuve.	200
85	Tuntingen.	36	De Kehlen à Brouch.	Entretien.	150
86	id.	37	De Sœul au chemin de Mamer à Mersch près de Marienthalerhof.	Id.	200

District de Diekirch.

87	Asselborn.	84	De Clervaux à Asselborn.	Entretien et chaussée.	700
88	Basbellain.	157	De la route de Wiltz vers le Nord (à la hauteur de Troisvierges) à la route de Stavelot par Huldange.	Entretien et chaussée entre Troisvierges et Hautbellain.	600
89	id.	»	De Wilwerdange à Weiswampach.	Chaussée.	400
90	Bœvange.	»	De Lentzweiler à Drauffelt et Donnange.	Mise en état.	700
91	Clervaux.	»	De Weicherdange par Kierelsmühl à Knaphoscheid.	Id.	400
92	id.	»	D'Eselborn à Weicherdange.	Chaussée neuve.	600
95	Consthum.	98	De Martelange à la route de Stavelot.	Entretien et chaussée entre Consthum et la route.	600
94	Hachiville.	»	De Weiter à Limerlé.	Chaussée.	300
95	id.	»	Intérieur de Hachiville.	Id.	300
96	Heinerscheid.	»	De Heinerscheid à Kalborn.	Chaussée et entretien.	400
97	id.	»	De Heinerscheid à Hupperdange.	Entretien.	400
98	Hosingen.	»	De Dorscheid à la route.	Id.	750
99	id.	»	De Walhausen à la route.	Terrassements et chaussée.	200
100	id.	»	De Rodershausen à Dorscheid.	Terrassements.	200
101	id.	»	De Gmünd à Walhausen.	Achèvement.	300
102	id.	»	De Rodershausen par le Holzknopp à la route.	Id.	300
103	Munshausen.	»	de Marnach à Wilwerwiltz.	Entretien.	300
104	id.	»	De Roder à l'Our.	Id.	200
105	Weiswampach.	»	De Binsfeld à Hupperdange.	Rigoles et terrassements.	300
106	id.	»	De Weiswampach à la halte de Wilwerdange.	Chaussée.	800
107	Bastendorf.	120	De la route de Vianden près de la Bles à la route de Vianden-Hosingen.	Empierrement de la traversée de Landscheid et jusqu'à la limite de la commune de Putscheid.	600
108	id.	»	Intérieur de Brandenburg.	Pontceau en bois sur la Bles près de la maison d'école.	100
109	Bettendorf.	»	De Bettendorf à Folkendange.	Terrassements et empierrement.	400
110	Bourscheid.	181	De Schliendermanderscheid à la route de Stavelot.	Élargissement.	200
111	Diekirch.	»	Intérieur de la ville.	Entretien.	1000
112	Erpeldange.	»	D'Erpeldange à Michelau.	Terrassements et empierrement.	400
113	Ettelbruck.	»	Intérieur d'Ettelbruck.	Entretien.	1000
114	Feulen.	»	D'Oberfeulen à Merscheid.	Terrassements et empierrement.	400
115	Hoscheid.	176	De Kautenbach à la frontière prussienne.	Construction d'un fossé le long du chemin entre Merscheid et Hoscheid, pour assurer l'écoulement de l'eau près de la maison Thurm à Hoscheid.	150
116	id.	208	De Hoscheid à Gœbelsmühl.	Empierrement.	400
117	Medernach.	»	De Medernach à Nomern.	Restauration des ponts sur l'Ernz dans la traversée de Medernach.	600
118	Merzig.	112	De Niedermerzig à Berg.	Terrassement et empierrement.	600
119	Reisdorf.	119	De Diekirch à Wallendorf.	Rechargement entre Reisdorf et Wallendorf.	300
120	id.	222	De Reisdorf à Beaufort.	Entretien.	200

121	Schieren.	»	D'Oberschieren à Schronweiler.	Terrassements et empierrement.	400
122	Arsdorf.	»	D'Arsdorf à Bilsdorf.	Chaussée.	300
123	Beckerich.	»	De Beckerich à Redange.	Id.	600
124	id.	»	De Hovelange à Schweich.	Id.	150
125	id.	»	De Noerdange à Hobscheid.	Entretien.	150
126	id.	»	D'Elvange à Schwebach.	Chaussée.	150
127	id.	»	De Levelange à Beckerich.	Terrassements et chaussée.	150
128	Bettborn.	»	Intérieur de Platen.	Construction d'un pont.	500
129	Bigonville.	»	Chemins en général.	Entretien.	600
130	Ell.	91	De Derenbach à Attert.	Chaussée entre Roodt et Rambrouch.	400
131	id.	150	D'Ell à la route de Martelange-Arlon.	Réparations entre Petit-Nobressart et Holtz.	400
132	Folschette.	»	De Folschette à Rambrouch.	Chaussée.	300
133	id.	»	De Rambrouch à Platen.	Id.	300
134	Grosbous.	»	De Dellen à Merscheid.	Pontceau sur le Tunnelbach.	300
135	id.	»	De Vichten à Grevels.	Élargissement.	300
136	Perlé.	150	D'Ell à la route de Martelange-Arlon.	Entretien entre Perlé, Holtz et Petit-Nobressart.	400
137	id.	»	De Haut-Martelange par Wolvelange à la route.	Entretien.	300
138	Redange.	104	De Redange à Elvange.	Entretien entre Redange et Noerdange.	300
139	id.	»	De Redange à Beckerich.	Chaussée.	600
140	Sæul.	»	Chemins en général.	Entretien.	600
141	Useldange.	»	D'Everlange à la halte de Reichlange.	Terrassements et chaussée.	800
142	Vichten.	102	D'Useldange à Ettelbruck.	Chaussée entre Vichten et Useldange.	600
145	id.	»	De Vichten à Bœvange.	Rechargement.	300
144	Wahl.	»	De Heispelt à Rambrouch.	Id.	300
145	id.	»	De Buschrodt à Wahl.	Redressement et chaussée.	300
146	Boulaide.	»	De Baschleiden au poteau de Harlange.	Empierrement.	300
147	id.	»	De Surré au poteau de Harlange.	Chaussée.	300

Avis. — Administration communale.

Par arrêté du soussigné en date de ce jour, démission honorable a été accordée, sur sa demande, à M. Jean Suttor, de ses fonctions d'échevin de la commune d'Ermsdorf.

Luxembourg, le 21 janvier 1889.

Le Directeur général de l'intérieur,
H. KIRPACH.

Bekanntmachung. — Gemeindeverwaltung.

Durch Beschluß des Unterzeichneten vom heutigen Tage ist dem Hrn. Joh. Suttor, auf sein Ersuchen, ehrenvolle Entlassung als Schöffe der Gemeinde Ermsdorf bewilligt worden.

Luxemburg, den 21. Januar 1889.

Der General-Director des Innern,
G. Kirpach.

Arrêté du 28 janvier 1889, concernant la répartition des subsides ordinaires pour chemins vicinaux.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'INTÉRIEUR ;

Vu la loi du 26 décembre 1888, concernant le budget de l'État pour l'exercice 1889, et l'arrêté royal grand-ducal du même jour, qui en règle l'exécution ;

Arrête :

Art. 1^{er}. Les subsides ordinaires indiqués au relevé ci-après, montant ensemble à la somme de 28,350 francs, sont accordés aux communes ci-après dénommées dans l'intérêt de la construction et de la réparation de leurs chemins vicinaux ou de raccordements avec les chemins de fer.

Ces subsides sont imputables sur l'art. 105 du budget des dépenses de 1889.

Art. 2. Les mandats de paiement des subsides accordés ne seront délivrés aux administrations communales que sur leur demande et sur une attestation des agents de l'administration des travaux publics de leur ressort, par laquelle ceux-ci constateront, sous leur responsabilité, que les travaux subsidiés sont exécutés ou qu'au moins ils ont été adjugés ou relaissés en régie.

Il ne sera dérogé à cette disposition que par exception et pour autant seulement qu'il sera démontré que par des motifs plausibles les travaux subsidiés n'ont pu être ni adjugés, ni relaissés.

Art. 3. Les demandes et certificats dont s'agit à l'art. 2 seront adressés à la direction générale de l'intérieur, par l'intermédiaire de MM. les commissaires de district.

Luxembourg, le 28 janvier 1889.

Le Directeur général de l'intérieur,
H. KIRPACH.

Beschluß vom 28. Januar 1889, betreffend die Vertheilung der gewöhnlichen Subsidien für Gemeindewege.

Der General-Director des Innern ;

Nach Einsicht des Gesetzes vom 26. Dezember 1888, über das Staatsbudget des Jahres 1889, und des Königl.-Großh. Beschlusses vom selben Tage, die Ausführung dieses Gesetzes betreffend ;

Beschließt :

Art. 1. Die in beigehendem Verzeichnisse erwähnten gewöhnlichen Subsidien, im Gesamtbetrage von 28,350 Franken, sind nachbenannten Gemeinden zum Bau und Unterhalt ihrer Gemeindewege oder zu Verbindungen mit den Eisenbahnen bewilligt.

Diese Subsidien sind auf Art. 105 des Ausgabenbudgets von 1889 zu verrechnen.

Art. 2. Die Zahlungsanweisungen über die bewilligten Subsidien werden den Gemeindeverwaltungen erst auf ihr desfalliges Gesuch und nach Eingabe einer Bescheinigung der betreffenden Begebeamten, wodurch letztere unter eigener Verantwortung darthun, daß die subsidirten Arbeiten entweder vollendet, oder zum wenigsten versteigert bez. auf dem Wege der Regie verdinggabt sind, ausgehändigt werden.

Von dieser Maßregel wird nur ausnahmsweise Abstand genommen, und zwar dann, wenn bewiesen werden kann, daß aus triftigen Gründen die subsidirten Arbeiten noch nicht versteigert oder in Verding gegeben werden konnten.

Art. 3. Die in Art. 2 erwähnten Gesuche und Bescheinigungen sind der General-Direction des Innern durch die Vermittelung der H. Districtscommissäre zu übersenden.

Erzemburg, den 28. Januar 1889.

Der General-Director des Innern,
H. Kirpach.

Relevé des subsides ordinaires pour chemins accordés par l'arrêté du 28 janvier 1889.

N ^o d'ordre.	NOMS des communes.	N ^o des chemins.	Désignation des chemins.	Affectation des subsides.	Subsides accordés. fr.
<i>District de Diekirch.</i>					
1	Ermsdorf.	118	De Diekirch à Echternach.	Redressement à la sortie d'Eppeldorf.	400
2	id.	147	De Stegen à Eppeldorf.	Rechargement entre Neumühl et le lieu dit Beltz.	250
3	Alscheid.	94	De Wiltz à Consthum par Nocher et Kautenbach.	Terrassements pour l'élargissement du chemin au-dessus du tunnel.	600
4	id.	»	D'Alscheid à Hosingen.	Redressement.	600
5	Esch-sur-la-Sûre.	»	D'Esch s.-Sûre au tunnel.	Empierrement.	400
6	Eschweiler.	»	De Knaphoscheid à Wiltz par la Kierel.	Chaussée.	500
7	id.	»	D'Eschweiler à Derenbach vers la gare de Schimpach.	id.	300
8	Goesdorf.	94	De Wiltz à Consthum par Nocher et Kautenbach.	Empierrement.	400
9	id.	»	De Goesdorf à Wiltz.	Entretien.	300
10	id.	»	De Heiderscheidergrund au lieu dit Waschend.	id.	300
11	id.	»	De Dahl à Masseler vers Gœbelsmühl.	id.	200
12	Harlange.	91	De Derenbach à Attert.	Terrassements, élargissement et empierrement entre Tarchamps et Doncols.	700
13	Heiderscheid.	»	De Dellen à Merscheid.	Pontceau sur le Tunnelbach.	300
14	id.	»	De Heiderscheid par Tadler à la route vers Gœbelsmühl.	Entretien.	300
15	Nocher.	158	D'Esch-s.-Sûre par Lultzhausen à Bavigne.	Réparations urgentes au pont de Liefrange.	250
16	id.	»	De Kaundorf à Nothum.	Entretien.	200
17	id.	»	De Bavigne à Pullbruck.	Entretien et chaussée neuve.	500
18	id.	»	De Liefrange au chemin de Bavigne à Esch-s.-Sûre.	Entretien et empierrement.	200
19	id.	»	De Liefrange au lieu dit Peterf.	Achèvement.	200
20	Neunhausen.	158	De Bavigne à Esch-s.-Sûre par Lultzhausen.	Entretien.	150
21	id.	»	De Neunhausen à Lultzhausen.	id.	300
22	id.	»	De Neunhausen à Kuborn.	Réparations, notamment au pont.	300
23	id.	»	De Neunhausen à Grundmühl.	Terrassements et empierrement.	200
24	id.	»	Intérieur d'Insenborn.	Redressement du chemin Kirchweg.	200
25	Oberwampach.	»	D'Allerborn à Derenbach.	Entretien.	300
26	id.	»	De Derenbach à Brachtenbach.	id.	150
27	id.	»	De Derenbach à Eschweiler.	Chaussée.	500
28	id.	»	D'Allerborn à la station de Buret.	id.	200
29	id.	»	D'Allerborn vers l'ancienne scierie de la société de Longwilly.	id.	200

30	Oberwampach.	»	De Niederwampach vers la Drischt.	Chaussée.	200
31	Wiltz.	90	De Wiltz à la route d'Ettelbruck-Bastogne.	Redressement et pavage entre Wiltz et Niederwiltz.	500
32	id.	»	De Wiltz à Gœsdorf.	Entretien.	300
33	Wilwerwiltz.	»	De Pintsch à Siebenaler.	Mise en état.	300
34	id.	»	De Wilwerwiltz à Merckoltz.	Empierrement.	250
35	Winseler.	»	De Nœrtrange à Wiltz.	id.	300
36	id.	»	De Nœrtrange à Grümelscheid.	Chaussée.	200
37	id.	»	De Berlé à la route.	Entretien.	200
38	id.	»	De Berlé à Tarchamps.	id.	150
39	id.	»	De Grümelscheid à Winseler.	Ouverture à neuf.	200
40	id.	»	De Wiltz par Winseler à Doncols (Grabicht).	Empierrement.	200
41	Foubren.	»	De Walsdorf au chemin n° 132.	Élargissement et empierrement.	500
42	Putscheid.	176	De Kautenbach à la frontière prussienne.	Empierrement près de Putscheid.	400
43	id.	»	Traversée de Bivels.	Empierrement.	300

District de Grevenmacher.

44	Beaufort.	55	De Diekirch à Echternach.	Entretien à Beaufort.	300
45	id.	59	De Beaufort à Christnach.	Entretien.	100
46	id.	222	De Beaufort à Reisdorf.	id.	100
47	id.	»	Chemins en général.	id.	150
48	Bech.	60	De Berdorf à Boudler.	id.	100
49	id.	62	De Breidweiler à Mœrsdorf.	id.	100
50	id.	65	D'Ollingen à Zittig.	id.	100
51	id.	»	De Michelshof par Geiershof à Wecker.	id.	100
52	id.	»	D'Altrier à Kûobenbûr.	id.	100
53	id.	»	Intérieur de Bech.	Mise en état du chemin vers les maisons Thill, Alf etc.	50
54	id.	»	De Rodeschhof à Geiershof.	Entretien dans l'intérieur de Geiershof.	500
55	Berdorf.	»	De Berdorf à Echternach par Posselt.	Travaux neufs.	150
56	id.	»	De Berdorf à Kalkesbach par Houscht.	id.	100
57	id.	»	De Kalkesbach à Dostert, près du Langenbusch.	id.	200
58	Consdorf.	60	De Berdorf à Boudler.	Entretien entre Consdorf et Berdorf.	200
59	id.	»	De Colbette à Reuland.	Entretien.	100
60	id.	»	De Kûobenbur à Reuland près de Ribemoor.	Entretien et travaux neufs.	150
61	id.	»	Chemin de Wolpert.	Réparation et chaussée.	200
62	Echternach.	»	D'Echternach à Kalkesbach.	Terrassements et construction d'un dalot.	150
63	id.	»	D'Echternach par Posselt à Berdorf.	Travaux neufs près du Frémholz.	200
64	id.	»	D'Echternach à Diekirch par l'Aesbach.	Entretien.	100
65	Mompach.	61	D'Echternach à Mertert (Paffenberg).	id.	100

66	Mompach.	62	De Breidweiler à Mœrsdorf.	Entretien.	150
67	id.	»	De Mompach à Berbourg.	id.	100
68	id.	»	De Born à la route.	Pavage.	300
69	id.	»	De Mompach à Boursdorf.	Mise en état.	100
70	Rosport.	157	D'Echternach à Grevenmacher.	Entretien et revers pavés.	200
71	id.	»	De Rosport à Osweiler.	Entretien.	200
72	id.	»	D'Osweiler à Geiershof.	id.	100
73	id.	»	De Frombourg à Osweiler.	id.	100
74	Waldbillig.	58	De Christnach à Diekirch.	id.	100
75	id.	59	De Christnach à Beaufort.	id.	100
76	id.	»	De Waldbillig à Medernach.	Travaux neufs et chaussée.	200
77	id.	»	De Haller à Savelborn.	id. id.	100
78	id.	»	De Waldbillig à Mullerthal.	Travaux neufs près du Müllerthal.	100
79	id.	»	De Christnach à Marscherwald.	Entretien.	100
80	Betzdorf.	»	De Betzdorf à la route.	id.	200
81	id.	»	De Roodt à Engelshof.	Travaux neufs dans la traversée du bois.	200
82	Biver.	68	De Mertert à Roodt.	Entretien entre Wecker et Betzdorf.	200
83	id.	»	Intérieur de Wecker.	Consolidation d'un mur.	300
84	Flaxweiler.	139	De Flaxweiler à Grevenmacher.	Entretien entre Flaxweiler et Oberdonven.	150
85	id.	141	D'Ehnen à Oberdonven.	Entretien im Redchen entre Niederdonven et Wormeldange.	150
86	id.	220	D'Oberdonven à Gostingen et à Canach.	Entretien dans l'intérieur de Gostingen.	100
87	id.	220	id.	Travaux neufs entre Gostingen et Canach.	250
88	id.	»	Intérieur de Beyren.	Réparations au pont.	100
89	id.	»	De Buchholzerhof à Berg.	Entretien.	200
90	Grevenmacher.	»	De Flaxweiler à la route de Trèves, près de Munsbach.	Ouverture à neuf.	1100
91	Junglinster.	146	De Junglinster à Heffingen et à Christnach.	Entretien au Schweinsbüsch, entre Godbrange et Heffingen.	150
92	id.	146	id.	Travaux neufs vers le cimetière, entre Junglinster et Godbrange.	200
93	id.	»	D'Altlinster à Junglinster.	Travaux neufs.	350
94	Manternach.	62	De Breidweiler à Mœrsdorf.	Achèvement sur le ban de Berbourg.	100
95	id.	138	De Berbourg à Mompach.	Mise en état entre Lellig et Berbourg (Steinigfeld).	100
96	id.	»	De Berbourg à Herborn.	Travaux neufs.	200
97	id.	»	De Munschecker à Manternach.	id.	100
98	id.	»	Intérieur de Lellig.	Mise en état.	200
99	id.	»	De Lellig au chemin de Manternach à Mertert.	Achèvement.	100
100	Mertert.	61	De Mertert à Echternach.	Entretien.	200
101	Rodenbourg.	170	De Gonderange à Eschweiler.	Entretien près de Gonderange.	500
102	id.	»	De Rodenbourg à Eschweiler.	Travaux neufs op der Hedt.	100
103	id.	»	id.	Travaux neufs im Pärchen.	100
104	Wormeldange.	220	D'Oberdonven à Gostingen et à Canach.	Travaux neufs in Bettingen.	600
105	Bous.	»	D'Erpeldange à la route des trois cantons.	Reconstruction d'un mur de soutènement.	100
106	id.	»	Chemins en général.	Entretien.	500

107	Burmerange.	»	D'Emerange à Elvange.	Mise en état.	300
108	id.	»	Chemins en général.	Entretien.	300
109	Dalheim.	75	De Stadtbredimus à Hassel.	Mise en état.	300
110	Lenningen.	»	De Gostingen à Ehnen.	Chaussée neuve près du Deiwelsbusch vers Ehnen.	300
111	id.	»	Chemins en général.	Entretien.	300
112	Mondorf-les-Bains.	»	id.	id.	500
113	Remerschen.	»	id.	id.	500
114	Remich.	»	id.	id.	200
115	Waldbredimus.	»	id.	id.	500
116	Wellenstein.	»	id.	id.	300

Arrêté du 29 janvier 1889, concernant la répartition de subsides pour travaux dans l'intérêt sanitaire et hygiénique.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES TRAVAUX
PUBLICS ;

Vu la loi du 26 décembre 1888, concernant le budget de l'État pour l'exercice 1889, ainsi que l'arrêté royal grand-ducal en date du même jour, qui en règle l'exécution ;

Arrête :

Art. 1^{er}. Les subsides indiqués ci-après, au montant total de 5350 frs., imputables sur le crédit de l'art. 122 du budget des dépenses de l'exercice 1889, sont accordés aux communes ci-dessous dénommées pour travaux dans l'intérêt sanitaire et hygiénique.

Beschluß vom 29. Januar 1889, betreffend die Vertheilung von Subsidien für Arbeiten im Interesse der öffentlichen Hygiene.

Der General-Direktor der öffentlichen
Arbeiten ;

Nach Einsicht des Gesetzes vom 26. Dezember 1888, über das Staatsbudget des Jahres 1889, und des Königl. Großh. Beschlusses vom selben Tage, die Ausführung dieses Gesetzes betreffend ;

Beschließt :

Art. 1. Die auf beigehendem Verzeichnisse erwähnten Subsidien, deren Gesamtbetrag von 5,350 Fr. auf Art. 122 des Ausgabenbudgets von 1889 zu verrechnen ist, sind nachbenannten Gemeinden für Arbeiten im Interesse der öffentlichen Hygiene bewilligt.

N ^o d'ordre.	COMMUNES.	AFFECTATION DES SUBSIDES.	Montant des subsides. frs.
1	Differdange.	Pavage de la Rollingergessel, à l'intérieur de Differdange	650
2	Petange.	Revers pavés au Lacheweg, à l'intérieur de Petange	650
3	Reckange.	Revers pavés dans l'intérieur de Limpach	250
4	Niederanven.	Pavage à Hostert et à Rameldange	300
5	Hosingen.	Rigoles dans l'intérieur de Hosingen	400
6	Wiltz.	Pavage dans l'intérieur de Wiltz	600
7	Vianden.	id. de Vianden	1000
8	Echternach.	id. d'Echternach	100
9	Betzdorf.	id. de Mensdorf	200
10	Biver.	Revers pavés dans la traversée de Boudler	200
11	Mertert.	Pavage dans l'intérieur de Mertert	300
12	Stadtbredimus.	Pavé neuf dans l'intérieur de Stadtbredimus	700

Art. 2 Les mandats de paiement de ces subsides ne seront délivrés aux administrations communales que sur leur demande et sur la production d'une attestation du conducteur des travaux publics, constatant que les travaux subsidiés sont achevés ou en voie d'exécution.

Luxembourg, le 29 janvier 1889.

Le Directeur général des travaux publics,
V. THORN.

Arrêté du 29 janvier 1889, portant allocation d'un subside en faveur de la sécurité publique.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'INTÉRIEUR ;

Vu la loi du 26 décembre 1888, concernant le budget de l'État de l'exercice 1889, et l'arrêté royal grand-ducal en date du même jour, qui en règle l'exécution ;

Arrête :

Un subside de 500 francs imputable sur le crédit de l'art. 107 du budget des dépenses de l'exercice 1889, est accordé à la commune de Bourscheid, dans l'intérêt de la construction d'un mur de parapet le long du chemin de fer, au chemin de Goebelsmuhl à la route de Stavelot.

Luxembourg, le 29 janvier 1889.

Le Directeur général de l'intérieur,
H. KIRPACH.

Avis. — Postes et télégraphes.

Dans les derniers temps, de nombreuses demandes en obtention de places de facteur des postes et télégraphes sont parvenues au Gouvernement. Ces demandes ne peuvent être prises en considération, parce que l'administration dispose d'un nombre plus que suffisant de candidats pour les besoins du service pendant plusieurs années.

Je crois en conséquence devoir engager les aspirants-facteurs, pour leur éviter des démarches et des frais inutiles, à ne plus présenter de demandes dans les deux premières années.

Luxembourg, le 21 janvier 1889.

Le Directeur général des finances,
M. MONGENAST.

Art. 2. Die Zahlungsanweisungen werden den Gemeindeverwaltungen erst auf ihr Gesuch und nach Eingabe einer Bescheinigung des betreffenden Conducteurs, wodurch dargethan wird, daß die subsidierten Arbeiten vollendet oder in der Ausführung begriffen sind, ausgehändigt werden.

Luxemburg, den 29. Januar 1889.

Der General-Director der öffentlichen Arbeiten,
B. Thorn.

Beschluß vom 29. Januar 1889, betreffend die Bewilligung eines Subsidies im Interesse der öffentlichen Sicherheit.

Der General-Director des Innern;

Nach Einsicht des Gesetzes vom 26. Dezember 1888, über das Staats-Budget des Jahres 1889, und des Königl.-Großh. Beschlusses vom selben Tage, die Ausführung dieses Gesetzes betreffend ;

Beschließt :

Der Gemeinde Burscheid ist zur Herstellung einer Brustmauer längst der Eisenbahn, am Wege von Göbelsmühle nach der Stavelotter Straße, ein Subsid von 500 Fr. bewilligt, dessen Betrag dem Art. 107 des Ausgaben-Budgets für 1889 zu entnehmen ist.

Luxemburg, den 29. Januar 1889.

Der General-Director des Innern,
H. Kirpach.

Bekanntmachung. — Posten und Telegraphen.

In letzter Zeit sind an die Regierung zahlreiche Gesuche von Bewerbern um Brief- und Telegraphenbotenstellen eingegangen. Diese Gesuche können nicht berücksichtigt werden, weil die Post- und Telegraphen-Verwaltung über eine Anzahl Candidaten verfügt, welche ihren Bedürfnissen während mehrerer Jahre genügen wird.

Den Bewerbern glaube ich daher unnötige Gänge und Kosten ersparen zu müssen, und werden dieselben ersucht innerhalb zweier Jahre solche Bittschriften nicht mehr einzureichen.

Luxemburg, den 21. Januar 1889.

Der General-Director der Finanzen,
M. Mongenast.

Avis. — Justice.

Par arrêté royal grand-ducal du 23 janvier c., il est accordé à MM. Phil. *Bech* et Théod. *Risch*, sur leur demande, démission honorable de leurs fonctions de juge-suppléant près le tribunal d'arrondissement de Luxembourg.

Par le même arrêté, MM. Émile *Wilhelmy* et Charles *Larue*, premier et resp. second suppléant de la justice de paix du canton de Luxembourg, sont nommés juges-suppléants près le tribunal d'arrondissement de Luxembourg.

Luxembourg, le 26 janvier 1889.

*Le Ministre d'État, Président
du Gouvernement,
P. EYSCHEN.*

Avis. — Association syndicale.

Conformément à l'art. 10 de la loi du 28 décembre 1883, il sera ouvert du 7 au 21 février 1889, dans la commune de Redange, une enquête sur le projet et les statuts d'une association à créer pour la construction de chemins d'exploitation à Ospern, territoire de la commune de Redange.

Le plan de situation, le devis détaillé des travaux, un relevé alphabétique des propriétaires intéressés, ainsi que le projet des statuts de l'association sont déposés au secrétariat communal de Redange, à partir du 21 février.

M. *Orianne*, membre de la Commission d'agriculture à Elvange, est nommé commissaire à l'enquête. Il donnera les explications nécessaires aux intéressés, sur le terrain, le 21 février prochain, de 9 à 11 heures du matin, et recevra les réclamations le même jour de 2 à 4 heures de relevée, dans la maison d'école à Ospern.

Luxembourg, le 26 janvier 1889.

*Le Ministre d'État, Président
du Gouvernement,
P. EYSCHEN.*

Bekanntmachung. — Justiz.

Durch Königl.-Groß. Beschluß vom 23. Januar c. ist den H. H. Phil. *Bech* und Theod. *Risch*, auf ihr Ersuchen, ehrenvolle Entlassung aus ihrem Amte als Ergänzungsrichter beim Bezirksgericht Luxemburg bewilligt worden.

Durch denselben Beschluß sind die H. H. Emil *Wilhelmy*, erster, und Karl *Carüe*, zweiter Ergänzungsrichter beim Friedensgericht des Kantons Luxemburg, zu Ergänzungsrichtern am Bezirksgerichte Luxemburg ernannt worden.

Luxemburg, den 26. Januar 1889.

*Der Staatsminister, Präsident
der Regierung,
P. Eyschen.*

Bekanntmachung. — Syndikatsgenossenschaft.

Gemäß Art. 10 des Gesetzes vom 28. Dezember 1883 wird in der Gemeinde Redingen, vom 7. auf den 21. Februar 1889, eine Untersuchung eröffnet werden über das Projekt und die Statuten einer zu bildenden Syndikatsgenossenschaft für Feldwegebau zu Ospern, Gemeinde Redingen.

Der Situationsplan, der Kostenanschlag, ein alphabetisches Verzeichnis der beteiligten Eigentümer sowie das Projekt der Genossenschaftsstatuten sind vom 21. Februar künftig ab auf dem Gemeindefekretariate zu Redingen hinterlegt.

Hr. *Orianne*, Mitglied der Ackerbaukommission zu Elvingen, ist zum Untersuchungskommissar ernannt. Er wird am 21. Februar künftig, von 9 bis 11 Uhr Morgens, den Beteiligten an Ort und Stelle die nötigen Erklärungen abgeben; am selben Tage, von 2 bis 4 Uhr Nachmittags, wird er im Schulsaal zu Ospern etwaige Reklamationen entgegennehmen.

Luxemburg, den 26. Januar 1889.

*Der Staatsminister, Präsident
der Regierung,
P. Eyschen.*

Avis. — Postes.

A partir du 25 janvier courant, un double service de transport des dépêches et messageries est organisé entre Weiswampach et Troisvierges.

Les heures de départ et d'arrivée de ce service sont fixées comme suit :

	1 ^{re} course.	2 ^e course.
Départ de Weiswampach	6 40 h. m.	3 30 h. s.
Arrivée à Wemperhardt	7 15 h. m.	4 05 h. s.
» à Wilwerdange	7 30 h. m.	4 20 h. s.
» à Drinklange	7 45 h. m.	4 35 h. s.
» à Troisvierges	8 10 h. m.	5 00 h. s.
Départ de Troisvierges	8 25 h. m.	6 35 h. s.
Arrivée à Drinklange	8 50 h. m.	7 00 h. s.
» à Wilwerdange	9 05 h. m.	7 15 h. s.
» à Wemperhardt	9 20 h. m.	7 30 h. s.
» à Weiswampach	9 55 h. m.	8 05 h. s.

Luxembourg, le 23 janvier 1889.

Le Directeur général des finances,
M. MONGENAST.

Avis. — Examen des étalons.

La commission d'examen des étalons nommée par arrêté du 18 décembre dernier, se réunira de nouveau le mercredi, 6 février prochain, à deux heures de relevée, à Luxembourg, à l'effet de procéder itérativement à l'examen et à l'admission d'étalons destinés au service de la monte des juments d'autrui pendant 1889.

Les détenteurs d'étalons qui désirent prendre part à cette opération, sont priés de présenter leurs reproducteurs à la dite commission à Luxembourg, les jour et heure susindiqués.

Luxembourg, le 29 janvier 1889.

Le Ministre d'État, président
du Gouvernement,
P. EYSCHEN.

Bekanntmachung. — Postwesen.

Vom 25. d. Mts. ab ist ein doppelter Postfuhrdienst zwischen Weiswampach und Ufflingen eingerichtet.

Die Abfahrts- und Ankunftsstunden dieses Dienstes sind festgesetzt wie folgt :

	1. Fahrt.	2. Fahrt.
Abf. von Weiswampach	6 40 U. M.	3 30 U. N.
Ank. in Wemperhardt	7 15 "	4 05 "
" in Wilwerdingen	7 30 "	4 20 "
" in Drinklingen	7 45 "	4 35 "
" in Ufflingen	8 10 "	5 00 "
Abf. von Ufflingen	8 25 "	6 35 "
Ank. in Drinklingen	8 50 "	7 00 "
" in Wilwerdingen	9 05 "	7 15 "
" in Wemperhardt	9 20 "	7 30 "
" in Weiswampach	9 55 "	8 05 "

Luxemburg, den 23. Januar 1889.

Der General-Director der Finanzen,
M. Mongenast.

Bekanntmachung. — Untersuchung der Hengste.

Die durch Beschluß vom 18. Dezember leztthin ernannte Körungs-Kommission wird neuerdings am Mittwoch, den 6. Februar künftighin, um zwei Uhr des Nachmittags, zu Luxemburg zusammentreten, um wiederholentlich zur Untersuchung und Annahme der zur Beschälung fremder Stuten während des Jahres 1889 bestimmten Hengste zu schreiten.

Diejenigen Eigenthümer, welche ihre Hengste der fraglichen Untersuchung noch zu unterwerfen beabsichtigen, mögen dieselben besagter Kommission an Tag und Stunde, wie oben erwähnt, zu Luxemburg vorführen.

Luxemburg, den 29. Januar 1889.

Der Staatsminister, Präsident
der Regierung,
P. Eyschen.

*Chemins de fer Guillaume-Luxembourg. — Recettes des lignes du Grand-Duché: 170 kilom. *)*

RECETTES.	Voyageurs.	Marchandises.	Recettes diverses.	Recettes totales.
Du 1 ^{er} au 31 décembre	fr. 72,025 00	fr. 611,587 50	fr. 25,000 00	fr. 708,612 50
Du 1 ^{er} janvier au 30 novembre. { 1888	983,062 50	6,273,509 50	457,625 00	7,694,197 00
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. { 1888	1,055,087 50	6,885,097 00	462,625 00	8,402,809 50
{ 1887	1,006,808 75	6,096,220 00	526,250 00	7,629,278 75
Différence en faveur de { 1888	48,278 75	788,877 00	775,530 75
{ 1887	65,625 00
Produit kilométrique correspondant à {				1888 fr. 49,428 29.
				1887 fr. 44,872 25.

*) Les produits des embranchements de Bettembourg-Dudelange et du bassin de Rumelange, ainsi que celui de la section de la ligne d'Esch-Redange située dans le Grand-Duché, ne sont pas compris dans les recettes.

Chemins de fer et minières Prince-Henri. — Recettes des lignes.
Longueur en exploitation : 161 kilomètres.

RECETTES.	Voyageurs.	Marchandises.	Recettes diverses.	Recettes totales.
Du 1 ^{er} au 31 décembre 1888.	fr. 19,101 54	fr. 199,881 96	fr. 1,328 02	fr. 220,311 52
Du 1 ^{er} janvier au 30 novembre 1888*	251,158 02	2,102,767 40	8,111 50	2,362,036 72
Id. 31 décembre. { 1888	270,259 56	2,302,649 36	9,459 32	2,582,348 24
{ 1887	259,557 84	1,853,872 02	6,996 05	2,120,425 91
Différence en faveur de { 1888	10,701 72	448,777 34	2,445 27	461,922 53
{ 1887
Produit kilométrique correspondant à {				1888 fr. 16,059 44, soit par jour-kilomètre fr. 45,82.
				1887 » 14,041 88, » » » fr. 38,47.

* Recettes arrêtées au 30 septembre 1888.

Chemins de fer secondaires. — Lignes de Luxembourg-Mondorf-Remich et de Cruchten-Larochette.
Longueur en exploitation : 41 kilomètres.

RECETTES.	Voyageurs.	Marchandises.	Recettes diverses.	Recettes totales.
Du 1 ^{er} au 31 décembre. { 1888	fr. 5,854 80	fr. 3,174 65	fr. 381 50	fr. 9,390 75
Du 1 ^{er} janvier au 30 novemb. { 1888	89,212 95	59,244 50	4,120 50	132,577 95
Du 1 ^{er} janvier au 31 décemb. { 1888	95,047 75	42,419 15	4,501 80	141,968 70
{ 1887	97,792 20	38,810 55	4,489 50	141,092 25
Différence en faveur de { 1888	3,608 60	12 50	876 45
{ 1887	2,744 45
Produit kilométrique correspondant à {				1888 fr. 3,462 65.
				1887 fr. 3,441 27.

Marktpreise. — 1. Hälfte des Monats November 1888.

Bezeichnung der Lebensmittel u. dgl.	Maße oder Gewicht.	Mittelpreise der verkauften Lebensmittel auf den Märkten von								
		Luxem- burg.	Die- kirch.	Wilz.	Ettel- brück.	Echter- nach.	Remich	Mersch.	Greven- macher.	Gsch- a. d. A.
Weizen	Hectoliter	19 00	20 00	"	"	19 23	18 75	"	"	20 00
Mischelfrucht . . .	—	17 00	18 50	"	"	18 37	17 25	"	"	18 25
Roggen	—	14 00	16 00	15 62	"	15 36	"	"	"	15 00
Gerste	—	13 00	13 00	"	"	13 88	"	"	"	14 50
Spelz	—	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Heidekorn	—	"	14 00	13 60	"	"	"	"	"	"
Haber	—	8 00	7 50	7 00	7 50	7 50	8 25	"	"	9 25
Erbsen	—	20 00	"	"	"	18 00	"	"	"	"
Bohnen	—	15 00	"	"	"	15 20	"	"	"	"
Linsen	—	22 00	"	"	"	22 10	"	"	"	"
Kartoffeln	—	5 00	5 25	5 00	5 00	"	6 25	"	6 00	5 75
Weizen-Mehl	Kilogr.	0 60	0 40	0 50	0 45	0 40	0 42	"	0 44	0 50
Mischel-Mehl	—	0 50	0 38	0 40	0 35	0 38	0 38	"	0 38	0 40
Roggen-Mehl	—	0 40	"	0 32	0 30	"	"	"	"	"
Geschälte Gerste	—	0 70	"	"	"	"	"	"	"	"
Butter	—	2 00	2 00	1 85	2 20	1 95	2 40	2 00	2 00	2 50
Eier	Duzend.	1 00	0 90	0 86	0 90	1 07	1 10	0 65	1 00	1 10
Heu	100 Kilo.	11 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Stroh	—	8 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Buchenholz	Stere.	14 06	"	"	"	"	12 00	"	"	"
Eichenholz	—	12 00	"	"	10 00	"	9 00	"	"	"
Weichholz	—	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Lammfleisch	Kilogr.	1 60	1 20	1 40	1 40	"	"	1 50	1 20	1 60
Ruh- od. Rindfleisch	—	1 20	1 15	1 20	1 20	1 12	1 00	1 40	1 20	1 50
Kalb- und Schweinefleisch	—	1 20	1 10	1 20	1 20	1 20	1 00	1 40	1 40	1 50
Lammfleisch	—	1 60	1 20	1 40	1 40	1 00	1 20	1 20	1 40	1 60
Schweinefleisch	—	1 60	1 40	1 40	1 40	1 40	1 40	1 20	1 40	1 60
ib. geräuchert	—	2 00	"	"	"	"	"	"	"	2 10